

La start-up lauréate se verra offrir par le Sitem une StartUpBox (stand dédié aux start-up) pour participer gratuitement à la prochaine édition du salon, la possibilité de tenir un Atelier si elle le souhaite, et un abonnement lui permettant une visibilité tout au long de l'année 2017 auprès de notre réseau professionnel (Valeur 1670 €HT).

Jury du STARTUP CONTEST 2017

Le jury est composé de 6 membres :

- Madame Sophie Eber – **Office de Tourisme de Versailles**, Directrice
- Madame Armelle Pasco – **Orange**, Directrice des partenariats culturels
- Monsieur Paul Arseneault – **Mtlab, incubateur montréalais d'entreprises liées au tourisme, à la culture et au divertissement**, Chef de projet
- Monsieur Philippe Béval – **Centre des monuments nationaux**, Président
- Monsieur Alain Fontanel – **Ville de Strasbourg**, 1er Adjoint au Maire en charge de la culture et du patrimoine, Vice-président de l'Eurométropole en charge du développement économique et du personnel
- Madame Ondine Prouvost – **Museumexperts**, Commissaire du Sitem

Règlement du STARTUP CONTEST 2017

Le concours est réservé aux start-up exposantes de l'édition 2017 du Sitem, ayant une date de création inférieure ou égale à 4 ans (1er janvier 2013).

Lors de la séance de pitches, plusieurs critères de sélection sont établis :

- La qualité du projet : la pertinence de l'idée, la connaissance et la maîtrise de l'offre proposée, la structure de l'argumentaire, son caractère innovant et son originalité, sa faisabilité.
- L'attitude des candidats : leur aisance et leur originalité à présenter leur projet, leur éloquence, leur dynamisme.
-
- Enfin, la gestion du temps (3 minutes de temps de parole) sera prise en compte.